

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 41.671.815, un actif net de D : 41.159.145 et un bénéfice de la période de D : 407.659.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,43% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 02 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>31 310 900,216</u>	<u>23 871 100,323</u>
Obligations et valeurs assimilées		31 224 351,631	23 784 584,303
Titres OPCVM		86 548,585	86 516,020
Placements monétaires et disponibilités		<u>10 344 901,137</u>	<u>6 345 579,946</u>
Placements monétaires	5	996 460,177	-
Disponibilités		9 348 440,960	6 345 579,946
Créances d'exploitation	6	<u>16 013,826</u>	<u>9 639,936</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>41 671 815,179</u></u>	<u><u>30 226 320,205</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	50 295,293	22 408,487
Autres créditeurs divers	8	462 375,151	612 547,490
TOTAL PASSIF		<u><u>512 670,444</u></u>	<u><u>634 955,977</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	39 540 415,596	28 428 498,819
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		231,418	617,743
Sommes distribuables de l'exercice		1 618 497,721	1 162 247,666
ACTIF NET		<u><u>41 159 144,735</u></u>	<u><u>29 591 364,228</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>41 671 815,179</u></u>	<u><u>30 226 320,205</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	364 935,424	1 313 487,087	297 008,650	1 027 461,024
Revenus des obligations et valeurs assimilées		364 935,424	1 310 152,097	297 008,650	1 024 306,394
Revenus des titres OPCVM		-	3 334,990	-	3 154,630
Revenus des placements monétaires	11	108 256,199	340 418,382	83 516,726	280 639,990
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		473 191,623	1 653 905,469	380 525,376	1 308 101,014
Charges de gestion des placements	12	(50 295,293)	(186 944,326)	(36 133,320)	(149 441,082)
REVENU NET DES PLACEMENTS		422 896,330	1 466 961,143	344 392,056	1 158 659,932
Autres charges	13	(16 494,485)	(61 803,857)	(12 099,078)	(54 220,844)
RESULTAT D'EXPLOITATION		406 401,845	1 405 157,286	332 292,978	1 104 439,088
Régularisation du résultat d'exploitation		80 602,532	213 340,435	47 719,762	57 808,578
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		487 004,377	1 618 497,721	380 012,740	1 162 247,666
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(80 602,532)	(213 340,435)	(47 719,762)	(57 808,578)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 257,336	(5 395,974)	(568,083)	(6 061,814)
RESULTAT DE LA PERIODE		407 659,181	1 399 761,312	331 724,895	1 098 377,274

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>407 659,181</u>	<u>1 399 761,312</u>	<u>331 724,895</u>	<u>1 098 377,274</u>
Résultat d'exploitation	406 401,845	1 405 157,286	332 292,978	1 104 439,088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 257,336	(5 395,974)	(568,083)	(6 061,814)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(1 196 425,802)</u>	<u>-</u>	<u>(980 908,596)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 432 814,600</u>	<u>11 364 444,997</u>	<u>1 425 222,370</u>	<u>2 772 972,731</u>
Souscriptions				
- Capital	7 773 770,248	34 569 957,114	3 129 561,581	16 337 208,754
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 548,873)	(4 477,058)	(680,021)	(1 627,206)
- Régularisation des sommes distribuables	277 065,859	1 180 479,377	106 595,044	541 114,672
Rachats				
- Capital	(5 421 090,045)	(23 451 051,496)	(1 751 786,545)	(13 591 206,599)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 066,944	2 884,191	377,667	1 358,826
- Régularisation des sommes distribuables	(196 449,533)	(933 347,131)	(58 845,356)	(513 875,716)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 840 473,781</u>	<u>11 567 780,507</u>	<u>1 756 947,265</u>	<u>2 890 441,409</u>
ACTIF NET				
En début de période	38 318 670,954	29 591 364,228	27 834 416,963	26 700 923,019
En fin de période	41 159 144,735	41 159 144,735	29 591 364,228	29 591 364,228
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	362 370	276 965	263 545	250 218
En fin de période	385 291	385 291	276 965	276 965
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,826</u>	<u>106,826</u>	<u>106,842</u>	<u>106,842</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,02%</u>	<u>3,91%</u>	<u>1,16%</u>	<u>3,91%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 31.310.900,216 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées				
		30 488 809,000	31 224 351,631	75,86%
Obligation de sociétés				
		27 400 489,000	28 092 231,561	68,25%
AIL 2012-1	6 500	130 000,000	133 931,200	0,33%
AMENBANK ES 2009	10 000	533 100,000	539 020,000	1,31%
AMENBANK ES 2010	10 000	599 800,000	608 048,000	1,48%
AMENBANK ES 2012	20 000	1 200 000,000	1 215 184,000	2,95%
AMENBANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 611 107,679	3,91%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	100 024,000	0,24%
ATL 2011	4 865	291 900,000	304 821,440	0,74%
ATL 2012-1	2 500	50 000,000	51 450,000	0,13%
ATL 2013-1 TF	3 000	240 000,000	249 086,400	0,61%
ATL 2013-1 TV	2 000	160 000,000	165 476,800	0,40%
ATL 2015-2 A	10 000	1 000 000,000	1 050 984,000	2,55%
ATL 2016-1 A	10 000	1 000 000,000	1 030 904,000	2,50%
ATL SUB 2008	5 000	200 000,000	203 328,000	0,49%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	200 000,000	209 288,000	0,51%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 212 072,000	2,94%
ATTIJARI LEAS 2016 -1	10 000	1 000 000,000	1 026 464,000	2,49%
BH 2009	20 000	1 384 000,000	1 440 048,000	3,50%
BH 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 038 928,000	2,52%
BNA 2009	10 000	533 100,000	550 076,000	1,34%
BTE 2009	15 000	450 000,000	455 592,000	1,11%
BTE 2010	20 000	800 000,000	809 024,000	1,97%
BTE 2011 A	22 000	1 320 000,000	1 372 360,000	3,33%
BTE 2016	5 000	500 000,000	500 000,000	1,21%
BTK 2009 A	5 000	71 450,000	73 750,000	0,18%
BTK 2009 C	5 000	299 900,000	310 160,000	0,75%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	71 178,360	0,17%
CIL 2012/1	5 000	100 000,000	103 644,000	0,25%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 212 672,000	2,95%
CIL 2016/1	12 000	1 200 000,000	1 245 369,600	3,03%
CIL 2016-2	9 000	900 000,000	902 475,147	2,19%
STB 2011	20 000	856 800,000	895 648,000	2,18%
TL 2012/1 CA	5 000	100 000,000	102 912,000	0,25%
TL SUB 2013	5 000	200 000,000	207 220,000	0,50%
TL 2015-2 A	13 500	1 350 000,000	1 417 240,800	3,44%

TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,28%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,27%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	300 937,461	0,73%
UBCI 2013	3 000	240 000,000	247 689,600	0,60%
UIB 2009/1 A	20 000	600 000,000	611 536,000	1,49%
UIB 2009/1 B	20 000	1 066 200,000	1 087 672,000	2,64%
UIB 2011/1 A	15 500	775 000,000	786 408,000	1,91%
UIB 2011/2	3 000	128 520,000	134 104,800	0,33%
UIB SUB 2016	14 500	1 450 000,000	1 455 644,274	3,54%
Bons du trésor assimilables		3 088 320,000	3 132 120,070	7,61%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	651 252,364	1,58%
BTA 6,75-07/2017 10 ANS	500	510 000,000	516 917,843	1,26%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	980 166,207	2,38%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	983 783,656	2,39%
Titre OPCVM		87 113,752	86 548,585	0,21%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 548,585	0,21%
Total		30 575 922,752	31 310 900,216	76,07%
Total par rapport au total des actifs			75,14%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 996.460,177, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	987 401,575	996 460,177	2,42%
Certificat de dépôt TL au 26/01/2017 à 6,4%	987 401,575	996 460,177	2,42%
TOTAL	987 401,575	996 460,177	2,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs			2,39%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2016 un solde de D : 16.013,826 contre un solde de D : 9.639,936 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	2 942,081	-
Autres	13 071,745	9 639,936
Total	<u>16 013,826</u>	<u>9 639,936</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 50.295,293 contre D : 22.408,487 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Gestionnaire	50 295,293	12 408,487
Dépositaire	-	10 000,000
Total	<u>50 295,293</u>	<u>22 408,487</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 462.375,151 contre un solde de D : 612.547,490 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	3 430,324	2 481,627
Dividendes à payer	432 462,858	582 551,177
Commissaire aux comptes	13 300,000	13 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	12 000,000	9 800,000
Retenue à la source	52,948	734,615
TCL	305,492	756,542
Autres	-	2 400,000
Total	<u>462 375,151</u>	<u>612 547,490</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	28 428 498,819
Nombre de titres	276 965
Nombre d'actionnaires	508

Souscriptions réalisées

Montant	34 569 957,114
Nombre de titres	336 798
Nombre d'actionnaires nouveaux	495

Rachats effectués

Montant	(23 451 051,496)
Nombre de titres rachetés	(228 472)
Nombre d'actionnaires sortants	(78)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 395,974)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 592,867)

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 364.935,424 contre D : 297.008,650 pour la même période de l'exercice 2015, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015
<u>Revenus des obligations</u>	<u>326 391,205</u>	<u>1 218 058,395</u>	<u>288 660,595</u>	<u>991 186,374</u>
- Intérêts	326 391,205	1 218 058,395	288 660,595	991 186,374
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>38 544,219</u>	<u>92 093,702</u>	<u>8 348,055</u>	<u>33 120,020</u>
- Intérêts des BTA	38 544,219	92 093,702	8 348,055	33 120,020
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>3 334,990</u>	-	<u>3 154,630</u>
- Dividendes	-	3 334,990	-	3 154,630
TOTAL	364 935,424	1 313 487,087	297 008,650	1 027 461,024

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 108.256,199 contre D : 83.516,726, pour la même période de l'exercice 2015, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts des dépôts à vue	87 356,485	291 242,927	50 290,201	243 522,243
Intérêts des certificats de dépôts	20 899,714	49 175,455	23 051,610	25 091,610
Intérêts des pensions livrées	-	-	10 174,915	12 026,137
TOTAL	108 256,199	340 418,382	83 516,726	280 639,990

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016 à D : 50.295,293 contre D : 36.133,320 pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	50 295,293	176 944,326	36 133,320	139 441,082
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	50 295,293	186 944,326	36 133,320	149 441,082

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016 à D : 16.494,485 contre D : 12.099,078 pour la même période de l'exercice 2015 et se détaillent ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015
Redevance du CMF	10 058,772	35 387,748	7 226,446	27 887,277
Commissaire aux comptes	3 275,461	13 034,245	3 679,820	13 402,988
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	4 235,292	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	1 146,778	4 600,000	2,168	5 000,000
TCL	1 040,324	3 292,330	359,785	2 603,572
Autres (A)	(85,673)	1 254,242	(227,964)	1 091,715
TOTAL	16 494,485	61 803,857	12 099,078	54 220,844

(A) : Suite aux ajustements effectués au 31 décembre pour ramener les charges estimées aux montants réellement supportés.

Note 14 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.